

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT A SAINT-BARTHÉLEMY ET A SAINT-MARTIN

Arrêté n° 2016 - *104* / PREF / CAB du 12. JUIL. 2016
relatif à la mise en place de la suppléance de Madame la préfète déléguée
du lundi 18 juillet 2016 à 09H15 au mardi 19 juillet 2016 à 13h100

LE REPRESENTANT DE L'ETAT DANS LES COLLECTIVITES
DE SAINT-BARTHELEMY ET DE SAINT-MARTIN

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- Vu** le décret n°2009-906 du 24 juillet 2009 relatif aux pouvoirs du représentant de l'Etat, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ;
- Vu** le décret n°2009-907 du 24 juillet 2009 relatif aux services de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** le décret en date du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, Madame Anne LAUBIES ;
- Vu** l'arrêté ministériel SG/DRH/SDP/BPA/14-0931 du 1^{er} juillet 2014 portant nomination de Monsieur Emmanuel EFFANTIN à la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'arrêté n°13-0086-A du 21 janvier 2013 portant nomination de madame Annick MOINE-PICARD à la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'arrêté 2015-101 du 18 septembre 2015, nommant Monsieur Emmanuel EFFANTIN, secrétaire général des services auprès du préfet délégué chargé des questions relatives aux collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin par intérim ;
- Vu** la circulaire NOR/INT/A 00072/C du 10 juin 2004 relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales ;

Considérant l'absence simultanée de la Préfète déléguée, du secrétaire général par intérim;

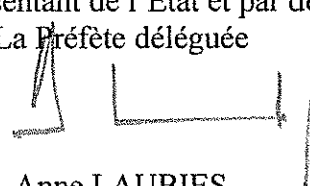
ARRETE

Article 1 : Madame Annick MOINE-PICARD, chargée de mission, est désignée pour assurer la suppléance et la délégation de signature de madame la Préfète déléguée, absente du lundi 18 juillet 2016 à 09H15 au mardi 19 juillet 2016 à 13h10.

Article 2 : Madame Annick MOINE-PICARD, chargée de mission est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,

La Préfète déléguée



Anne LAUBIES